

## MON MEMO

Si vous souhaitez garder en mémoire les réponses que vous avez apportées au questionnaire concernant vos goûts en matière de lecture, vous pouvez reporter vos réponses ci-après :

### Quels types de documents aimeriez-vous que l'on vous apporte ?

- Des romans
- Des documentaires
- Des gros caractères
- Des livres audio

### Quels genres littéraires aimez-vous ?

- Historique
- Sentimental
- Terroir
- Policier
- Science fiction
- Biographie
- Contes et poésies

### Quels domaines vous intéressent ?

- Philosophie, psychologie
- Société
- Sciences
- Loisirs, travaux manuels, cuisine
- Art
- Histoire, géographie

## INSCRIPTION

L'inscription préalable à la bibliothèque est nécessaire pour pouvoir bénéficier du service de portage de livres à domicile.

La cotisation est fixée à 5 euros par an et par famille.

## HORAIRES

Le service de portage de livres à domicile fonctionne pendant toute l'année.

Il se peut qu'en période de vacances scolaires les créneaux soient plus limités.

Nos bibliothécaires se déplacent chez vous, sur rendez-vous



## LES PORTEURS DE LIVRES

Service de portage de livres à domicile

### MODE D'EMPLOI

**Bibliothèque**  
**« 1001 Feuilles de Brotonne »**

27350 Hauville

☎ 02.32.56.47.65

✉ bibliothequehauville@gmail.com

Web : 1001-feuilles-de-brotonne.eklablog.com

## **NOTRE OFFRE**

Soucieuse de répondre aux attentes de ses lecteurs, la bibliothèque de Hauville, dans le cadre de ses missions, vous propose un nouveau service :

### **LE PORTAGE DE LIVRES À DOMICILE**

Cette action s'adresse aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer à la bibliothèque, **temporairement ou à plus long terme.**

L'objectif de la bibliothèque est de permettre à ses lecteurs de bénéficier de son offre culturelle, en leur apportant à domicile, des livres, des livres « audio » ou des magazines répondant à leurs goûts.

A chaque visite de notre bibliothécaire, les livres lus sont repris et de nouveaux titres sont déposés.

## **REGLEMENT**

Quelques règles simples régiront ce service :

Le portage de livres à domicile s'adresse aux lecteurs qui ont adhéré à la bibliothèque.



Les documents (3 par personne) sont prêtés gratuitement pour une durée à déterminer avec le lecteur.

Les documents pourront éventuellement être prolongés.

Il est recommandé de prévenir la bibliothèque 24 heures avant le rendez-vous en cas d'impossibilité.

En cas de litige au moment de la restitution des documents, la bibliothécaire est autorisée à chercher les documents manquants, au domicile de la personne

## **REGLEMENT (SUITE)**

Chaque adhérent est responsable des ouvrages qu'il emprunte : il ne doit pas les prêter.

La personne bénéficiant du service de portage de livres à domicile s'engage à rembourser chaque document perdu ou détérioré.

L'horaire du portage de livres sera déterminé en fonction des possibilités de l'adhérent et des bibliothécaires.

Sauf empêchement, ce sera toujours la même personne qui procédera à la livraison.

**Je note ici son nom et son numéro de téléphone :**

.....